

## I. COMITÉ DE COORDINATION DU PROCESSUS

Pour constituer ce Comité, en respectant le quota de genre, il a été fait appel à cinq (5) personnalités œuvrant dans le domaine des droits humains qui, en acceptant de jouer ce rôle, ne peuvent poser leur candidature. Le Comité est formé des personnes suivantes :

1. Jean Bernard MARCELIN
1. Marjorie JOSEPH ;
2. Katia BONTÉ ;
4. Gédéon JEAN ;
5. Harry MILLIEN.

### 1.1. Tâches du comité de coordination

- a) Rendre public les modalités de la conduite du processus, en vue de la participation des organisations de droits humains et la soumission de candidatures ;
- b) Recevoir et analyser les dossiers des organisations de droits humains désireuses de participer au processus et ceux des candidates et candidats ;
- c) Statuer sur la recevabilité des dossiers reçus sur base des critères établis ;
- d) Organiser et diriger la séance de désignation.

### 1.2. Personne de contact pour CE-JILAP

Jocelyne Colas NOEL, Directrice exécutive

Téléphone: 39 12 32 92 / WhatsApp: 32 57 68 03.

Le site de la CE-JILAP sera utilisé pour diffuser les informations : [www.justicepaixhaiti.org.ht](http://www.justicepaixhaiti.org.ht)

## II. INVITATION AU SECTEUR DES DROITS HUMAINS À PARTICIPER AU PROCESSUS

Pour le bon déroulement du processus, les organisations de droits humains souhaitant participer au processus doivent s'enregistrer.

**Dans ce processus, sont considérées comme organisations de droits humains, les organisations qui, de manière globale ou sectorielle, se positionnent et mènent de façon continue des actions de promotion et de défense des droits de la personne.**

### 2.1. Condition d'éligibilité des organisations au processus

- a) Quel que soit son lieu d'implantation sur le territoire national, une organisation peut prendre part au processus.
- b) Pour être éligible, une organisation doit attester d'au moins cinq (5) années d'existence. Cette durée est retenue en référence au mandat des membres du CSPJ qui est de trois (3) ans.
- c) Les organisations intéressées à prendre part au processus doivent s'enregistrer et transmettre leurs documents à l'adresse électronique suivante : [candidaturesdhcspj@yahoo.com](mailto:candidaturesdhcspj@yahoo.com)

